

Liberté Égalité Fraternité

Service régional académique à l'Information, à l'orientation et à la lutte contre le décrochage Scolaire

Affaire suivie par : Sébastien Fouchard, DRAIOLDS Sandra Castay, Véronique Soulie, Yannick Thevenet, DRAAIOLDS

Référence: SRAIOLDS/2306 Mél: ce.saio@ac-bordeaux.fr ce.saiio@ac-poitiers.fr ce.saiio@ac-limoges.fr

Secrétariat général de la région académique

le

2 0 MARS 2024

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des universités, La rectrice de l'académie de Limoges, La rectrice de l'académie de Poitiers,

à

Mesdames et messieurs les principaux de collèges et les proviseurs de lycées publics
S/c de Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Mesdames et messieurs les directeurs de collèges et de lycées privés sous contrat

Référence : Note de service du 24-1-2024 relative au calendrier 2024 des procédures d'orientation et d'affectation des élèves

Objet : Orientation et affectation – Procédures, accompagnement aux choix des élèves et de leur famille et sécurisation des parcours

La phase provisoire d'orientation est une période importante du dialogue des familles avec les équipes éducatives dans l'accompagnement aux choix des élèves. Cette phase constitue une étape stratégique du pilotage de l'orientation et de la sécurisation des parcours de chaque jeune.

Au regard de l'ambition partagée pour le parcours de chaque élève, des enjeux de mixité sociale et de genre, quelles que soient les voies de formation et de la sécurisation des parcours, nous souhaitons porter à votre attention plusieurs points qui doivent appeler votre vigilance et engager la mobilisation des leviers à votre disposition, en tenant compte des spécificités de chaque établissement.

1. Valoriser les différentes voies de formation post-3e et post-2de GT

L'attractivité globale de l'enseignement professionnel post-3e (1re année de CAP et 2de professionnelle) a continué de progresser en 2023 s'agissant des demandes des familles (+0,9pt) et des décisions d'orientation (+1,2pt). Ainsi 35,2% des élèves de 3e générale de la région académique bénéficient d'une décision d'orientation en voie professionnelle.

La valorisation de l'enseignement professionnel passe par une information des élèves et de leur famille sur la diversité des spécialités professionnelles, sur leur implantation territoriale et sur les perspectives en termes d'insertion professionnelle ou de poursuites d'études.

Pour autant, sans se limiter à la demande exprimée, une <u>information sur l'ensemble des autres voies d'orientation</u> susceptibles de favoriser la réussite des élèves et de sécuriser leur parcours est requise. Le choix de la 2de générale et technologique doit pouvoir être envisagé par les élèves de 3e et leur famille <u>dans le cadre d'un parcours de réussite passant par la voie technologique et les diverses séries qu'elle propose, au-delà de la seule perspective d'une 1re générale.</u>

Par ailleurs, les lycées n'offrant pas toujours toutes les séries, les choix d'orientation des élèves à l'issue de la classe de 2de restent trop souvent limités à celles du lycée dans lequel ils sont scolarisés. <u>Le parcours 2de GT/1re technologique peut être construit dès l'entrée au lycée</u>. Le choix <u>d'options technologiques favorisant la découverte des séries STI2D et STL</u> (Création et innovation technologiques, Biotechnologies, Sciences et laboratoire), doit notamment être encouracé.

Au palier 2de, le taux moyen d'avis des conseils de classe vers la 1re STMG est en moyenne de 12,9%, supérieur de +1,9 points par rapport aux intentions des familles. Le constat des années antérieures montre que les avis formulés au deuxième trimestre fondent les demandes définitives faites par les élèves et leur famille au troisième trimestre. Ce point appelle la vigilance de tous car cette sur-orientation en STMG se fait au détriment des autres séries STI2D, STL, ST2S ou STAV.

2. Accroître la vigilance sur la mixité filles-garçons dans les séries et enseignements de spécialité en 1re.

Les avis provisoires des conseils de classe en 2023 invitent notamment les garçons à s'orienter en STI2D au-delà de leurs demandes (10,1% des avis provisoires contre 8% des intentions, soit +2,1 points); ils invitent bien moins les filles à choisir cette série (0,97% des avis provisoires contre 0,81% des intentions, soit +0,16 point).

Les choix provisoires d'enseignements de spécialité en classe de 1re au lycée général sont aussi marqués par

Copie : Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation

Mesdames et messieurs les doyens des IA-IPR et des IEN ET/EG/IO Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO Mesdames et messieurs les directeurs diocésains le genre. Par exemple, 8,4% des filles demandent actuellement l'enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques » contre 30,5% des garçons.

Ces constats mettent en lumière la nécessité de réinterroger les mécanismes qui interviennent dans les choix d'orientation proposés aux différentes phases du processus. A l'échelle d'un établissement, il peut s'agir d'accompagner quelques élèves vers ces enseignements ou séries qu'ils et elles peuvent méconnaître ou pour lesquels ils et elles se censurent alors qu'ils sont adaptés à leur profil et à leurs appétences.

3. Sécuriser les parcours : des leviers pour agir

Le troisième trimestre est consacré à <u>l'accompagnement</u> des élèves de 3e et de 2de générale et technologique et au dialogue avec les familles. Il doit permettre que les choix d'orientation formulés par les élèves, en fin d'année, le soient sur le plus grand éventail possible en tenant compte de leurs goûts, de leurs aptitudes et des perspectives de réussite, de poursuite d'études et/ou d'insertion. Le cas échéant, leurs réflexions peuvent être encore étayées par des mises en situation au travers de stages ou d'immersion.

Ce trimestre doit aussi permettre de renforcer l'accompagnement pédagogique afin de favoriser l'atteinte du niveau attendu pour l'orientation choisie. Il vous appartient de mettre en place des solutions de remédiation adaptées.

De plus, il revient au conseil de classe et au chef d'établissement de jouer pleinement son rôle de conseil et, au-delà de la demande des familles :

- De se prononcer sur l'ensemble des voies, professionnelles, générales et technologiques ;
- De prononcer un avis sur les choix d'enseignements de spécialité et d'élargir les possibles ;
- De diversifier les propositions d'orientation dans les différentes séries technologiques.

Les décisions s'appuient sur les acquis des élèves et sur l'évaluation de leur capacité à réussir. Elles peuvent considérer l'accompagnement personnalisé qui sera proposé l'année suivante pour favoriser cette réussite.

Nous vous engageons à vous saisir des indicateurs d'orientation des années précédentes pour établir un tableau de bord qui vous permette de documenter le cas échéant les écarts et d'infléchir, si besoin, les tendances observées dans vos établissements, afin d'accompagner au mieux les élèves dans la formulation de leurs vœux

Vous pourrez bénéficier de l'appui du service régional ainsi que de celui des IEN-IO.

En outre, une grande attention doit être portée aux élèves de 3e qui feront des vœux d'affectation en voie professionnelle et particulièrement pour des formations dont les taux de pression sont importants, afin de veiller à ce que les élèves et leur famille diversifient leurs vœux : choix d'établissements différents pour une même spécialité (en envisageant si besoin les solutions de transport et d'hébergement en internat) ; choix d'autres spécialités notamment sur des domaines connexes. L'apprentissage peut constituer une modalité pédagogique de 1er choix ou une alternative possible ; il reste conditionné à la signature d'un contrat.

Le rôle des professeurs principaux et des psychologues de l'éducation nationale est essentiel à chaque étape.

Comme vous le savez, les procédures d'affectation évoluent cette année pour renforcer l'accompagnement des élèves de 3e et la sécurisation des processus : d'une part un pré-tour permettant aux élèves de 3e dont l'affectation n'est pas assurée de formuler des vœux supplémentaires en cours de procédure sur des formations professionnelles disposant de places ; d'autre part deux tours d'affectation supplémentaires, organisés en juillet puis en septembre.

Tout élève qui n'aura pas obtenu une affectation au plus tard au mois de juillet effectuera la rentrée dans son établissement d'origine afin d'être accompagné dans sa poursuite d'études.

Le calendrier simplifié de la procédure d'affectation est annexé. Le détail par académie vous sera communiqué prochainement par le service régional.

Enfin, de manière expérimentale, un lycée de chaque département de la région académique, proposera à la rentrée 2024 une classe de « prépa seconde » pour des élèves volontaires n'ayant pas obtenu le DNB et ayant donc besoin d'une année supplémentaire pour consolider leurs acquis et sécuriser leur réussite en seconde. Les informations concernant l'organisation de ces classes, les lycées qui les proposent et les procédures d'affectation, vous seront précisées ultérieurement.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et celui de vos équipes afin de favoriser la mise en œuvre de parcours sécurisés et réussis.

La rectrice de la région académique, Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des universités

DRUCKER

La rectrice de l'académie de Limoges, La rectrice de l'académie de Poitiers,

Anne BISAGNI-FAURE

ZODÁRD

énédicte ROBERT

de région académique de l'affectation en lycée Annexe : calendrie



Calendrier simplifié de la procédure Affelnet Lycée Campagne 2024

Région académique Nouvelle-Aquitaine

DATE	OPERATIONS
Lundi 6 mai	Ouverture de la saisie des vœux pour les établissements dans Affelnet Lycée
Lundi 3 juin	Début des conseils de classe (3e et 2nde GT)
Vendredi 7 juin	Fermeture de la saisie des vœux pour les établissements dans Affelnet Lycée
Vendredi 14 juin	Pré-tour (formations voie pro post-3e) et sécurisation : - Ouverture des résultats du pré-tour aux établissements - Début de la seconde phase de saisie des vœux (voie pro post-3e) en établissement
Mercredi 26 juin	Ouverture aux élèves et familles des résultats du tour principal
Mardi 9 juillet	Ouverture des résultats du 2ème tour
Vendredi 6 septembre	Ouverture des résultats du 3ème tour